



**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
DU SPORT

LIGUES/COMITES

### ANNEXE 3

## NOTE EXPLICATIVE SUR LE SOUTIEN AUX DEPLACEMENTS EXTERIEURS DES SPORTIFS

Cette aide financière est destinée à soutenir et à faciliter les déplacements extra muros des ligues et comités de Guyane.

Il est important de noter que ce dispositif permet de financer uniquement l'achat de billets d'avion. Les dépenses d'hébergement n'étant pas prises en charge.

Je vous informe que l'Etat (DJSCS) et la Collectivité Territoriale de Guyane vont coordonner leur action pour traiter ensemble l'aide aux transports des sportifs afin d'optimiser les subventions qu'ils allouent à ces déplacements et aussi de répondre plus favorablement aux besoins exprimés.

- **Conditions de recevabilité des demandes :**

Les demandes présentées doivent concerner exclusivement les déplacements des sportifs, prévus entre janvier 2018 et décembre 2018, pour les compétitions suivantes :

- La participation aux championnats de France
- La participation aux championnats Antilles-Guyane ou de la Caraïbe
- La participation à une compétition internationale inscrite au calendrier fédéral.

Les ligues et comités doivent impérativement hiérarchiser leurs déplacements.

- **Les plafonds de prise en charge :**

- **Pour les sports collectifs : 3 déplacements maximum**

- Football, Rugby : 18 sportifs
- Handball : 15 sportifs
- Basket-ball et Volley-ball : 12 sportifs

- **Pour les sports individuels : 4 déplacements maximum**

- Les athlètes ayant réalisés les minimas ou les critères exigés par les fédérations.

- **Modalités de demande :**

Les associations effectueront leur demande, via le « Compte asso » (formulaire CERFA n°12156\*05).

Remplir une fiche « déplacements réservés aux ultra marins » par déplacement.

- **Pièces à joindre obligatoirement :**

La ligue et les comités doivent transmettre le bilan des actions subventionnées de l'année précédente avec les justificatifs suivants :

- Le formulaire CERFA n° 15059\*01
- L'effectif concerné par ce déplacement (nom des sportifs)
- Les factures correspondantes au transport des sportifs (titres de transports nominatifs)